



Sarah est formatrice EPS au CFA-BTP de Rueil-Malmaison depuis maintenant 6 années. Par ailleurs, elle prodigue aussi des stages de SST à des apprentis.

Depuis quelques jours, elle est sous la pression d'une sanction pouvant aller jusqu'à son licenciement. En effet, elle est convoquée à un entretien préalable par BTP-CFA-IDF mercredi 17 Avril. Evidemment, la lettre de convocation ne mentionne aucune information sur des faits pouvant lui être reprochés et sanctionnables jusqu'à un licenciement effectif.

Un fait s'est néanmoins déroulé, le vendredi 15 mars avec un groupe SST dont elle avait la charge : celui de constater que tous les apprentis ne sont pas réapparus au CFA le vendredi après-midi pour terminer la 1ère partie du stage SST.

Sarah a donc dès 13h30 noté sur YPAREO l'absence totale du groupe. En conséquence, l'animateur et la direction du CFA furent mis au courant instantanément par la voie informatique. La collègue a attendu les apprentis jusqu'à 14h30, en vain. Elle a été appelée par sa Direction à 15h30 pour en rendre compte ; laquelle étant en T2 extérieur. Pour ce T2 extérieur, Sarah a eu un retrait de salaire de 1h75 par son employeur.

Sauf qu'aujourd'hui, alors que leurs absences ont été signalées à leurs entreprises, ces apprentis absents n'ont toujours pas été sanctionnés par le CFA.

Par contre, c'est leur formatrice qui, selon l'employeur, devrait l'être. D'où la convocation à l'entretien préalable.

Depuis cette lettre, il se dit dans ce CFA que sous la pression de la direction du CFA, des apprentis auraient rédigé des attestations accusant leur formatrice. C'est un procédé inadmissible (pour rester poli) et illégal du point de vue du droit.

Aucune sanction disciplinaire ni licenciement ne doit frapper Sarah.

Sarah n'a pas à être sanctionnée pour des absences d'apprentis qu'elle a signalé dès le premier appel à 13h30, heure de la reprise des cours prévus pour ces jeunes.

La CGT va assister Sarah dans cette dure et injuste épreuve.

Comme la CGT des CFA, soutenez Sarah à votre tour de 2 manières :

- Faites tourner l'information,
- Signez la pétition de soutien ci-dessous qui sera remise au cours de l'entretien avec l'employeur.

